

ACTUALITÉ

Statistiques

Agenda

Arrêtons-nous... juste un instant !

Le 28 novembre 2012, à l'occasion des **Entretiens de BEST**, nous avons eu l'honneur d'accueillir Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean Jaurès et directeur des études au sein du groupe Havas pour une intervention sur le thème « **Le nouveau monde économique dans la dictature de l'urgence** ». Ensuite, lors de deux tables-rondes, des acteurs du monde économique luxembourgeois et français ont eu l'occasion de s'exprimer par rapport à la thématique « **Le Monde du travail et des organisations sous l'influence de l'accélération. Comment replacer l'humain au cœur de l'économie ?** ». Parmi ces intervenants on comptait Isabelle Mouginot, responsable Environnement du travail au sein de la Direction Orange Est, chez France Télécom, Jean-Michel Schweitzer, directeur en Lorraine de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Lorraine (ARACT), Françoise Thoma, membre du comité de direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'État, Paul Weber, directeur de l'Inspection du travail et des mines (ITM), Christian Scharff, président d'IMS Luxembourg, Jean-Claude Reding, président de la Chambre des salariés et de l'OGBL, Romain Mannelli, executive VP corporate HR au sein de RTL Group et Jean-Paul Casal, responsable Ressources humaines au sein de la société Norske Skog.

Cette manifestation prestigieuse s'est tenue dans les locaux de la BCEE au Rousgaertchen et a été organisée conjointement par la Chambre des salariés du Luxembourg et le Cnam.



Gilles Finchelstein



De gauche à droite : Jean Michel Schweitzer (ARACT), Françoise Thoma (BCEE), Paul Weber (ITM), Isabelle Mouginot (France Télécom), Guy Keckhut (Cnam)

Gilles Finchelstein a souligné que l'urgence que nous connaissons actuellement, est née de la révolution numérique, s'est amplifiée par la mondialisation et se caractérise par la tendance croissante de faire plusieurs choses à la fois ce qu'il appelle le culte de l'action ou de la suractivité. Ce culte se caractérise dans la vie de tous les jours par l'explosion de la nourriture rapide ou fast-food comme l'appellent les anglophones, par le nombre d'entrées dans les urgences hospitalières dû au fait que tout le monde considère son problème comme urgent et ne pouvant attendre. On observerait également dans la société actuelle et notamment parmi les speakers à la télévision une augmentation du débit.

...

...



De gauche à droite : Carlo Steffes (Ministère de la Santé), Jean-Paul Casal (Norske Skog), Jean-Claude Reding (Chambre des salariés, OGBL), Romain Mannelli (RTL Group), Christian Scharff (IMS).

S'ajoute une réactivité extrême au niveau de la vie publique où quasi chaque fait divers d'une certaine importance donne lieu à la création d'une nouvelle loi, et cela à une telle cadence que les décrets d'application légale ne suivent plus.

En ce qui concerne les conditions de travail, l'exigence de l'instantané ne fait qu'augmenter la pression. Ce phénomène se miroite dans le fait que dans les années '80 seulement moins de 5% des personnes répondaient en moins d'une heure à une enquête sur les conditions de travail, actuellement ce taux est monté à 20%.

Les aspects négatifs du culte de l'urgence sautent aux yeux. Nous évoluons dans une société sous tension, avec des salariés sous tension. La prédominance de la mentalité court-termiste des autorités publiques et nombreuses entreprises fait qu'on agit souvent dans l'immédiat sans prendre en compte le futur et que les effets de ces actions se font au détriment du futur.

Gilles Finchelstein a achevé son discours en proposant des solutions et en soulignant la naissance du mouvement de la lenteur (cf. slow-food, slow-science, ...). Il a insisté sur la nécessité d'intégrer des moments de décélération dans le quotidien. Ces derniers s'avèreraient bénéfiques non seulement pour le bien-être des salariés, mais contribueraient également à la productivité des entreprises. Ainsi, les soi-disant temps morts, non consacrés au travail proprement dit, augmenteraient le bien-être tout en favorisant la créativité.

Les contributions aux tables-rondes ont été très positives et ont illustré les remèdes proposés par les différentes entreprises aux problèmes liés au bien-être et à la santé au travail. On note cependant que les remèdes proposés sont surtout de nature matérielle et ne touchent que rarement à la source de ce problème sociétal que constitue l'urgence.

Quelques termes...

Que sont les ECTS ?

Nombreux sont ceux qui se sont récemment posé la question « *Mais que signifient donc ces quatre lettres E, C, T et S ?* ». L'abréviation ou acronyme ECTS apparaît en relation avec des formations de niveau supérieur ou tertiaire et signifie en anglais European Credit Transfer System, ce que l'on peut traduire avec Système européen de Transfer de crédits. Il s'agit d'un système permettant de standardiser la quantité des apprentissages acquis lors d'une ou de plusieurs années dans l'enseignement supérieur. En standardisant ainsi la quantité des apprentissages on permet le passage d'un établissement à un autre à l'intérieur d'un même pays, mais surtout d'un pays à l'autre. De cette manière une personne ayant acquis son Bachelor en Allemagne peut se le voir reconnaître en France ou en Belgique et vice versa. Les ECTS permettent ainsi une reconnaissance des acquis à l'intérieur de l'Europe.

Dans l'enseignement universitaire, un ECTS correspond en principe à une charge de travail (cours, examens, travaux pratiques, préparation à domicile...) d'environ 25 heures. Une année correspond à 60 ECTS. Cela signifie qu'un Bachelor, qui en général dure 3 ans (ou 6 semestres) donne droit à 180 ECTS. Une année de Master donne lieu à 60 ECTS, tandis que les personnes ayant fait 2 années de Master (Master 1 et Master 2) peuvent prétendre à 120 ECTS pour leur Master. Le doctorat dont la durée est en principe fixée à 3 ans, donne droit à 180 ECTS supplémentaires.

Bachelor ou Licence ?

Dans le paragraphe précédent nous parlions de Bachelor, de Master et même de Doctorat, mais où se situe la Licence dans tout ça ? Une Licence correspond-elle à un Bac+4 ou Bac+5 comme cela était jadis le cas en Belgique, ou correspondrait-elle à un Bachelor et donc à un diplôme Bac+3 ?

Depuis la réforme LMD (Licence – Master – Doctorat) en France, standardisant toutes les formations dans le cadre du processus de Bologne, la Licence correspond à un Bachelor, donc à un Bac+3. En outre, le terme Licence n'est utilisé plus qu'en France.

Pour résumer toutes ces informations, référons-nous au tableau suivant :

INTITULÉ	DURÉE (années)	ECTS	NIVEAU BAC+
Bachelor = Licence	3	180	Bac+3
Master (Master 1 & Master 2)	2	120	Bac+5
Doctorat	3	180	Bac+8

Prochaine Newsletter : Que sont les ECVET ?

FORMATIONS LONGUES

- CISCO « Security » *janvier 2013*

- Diplôme d'Université (DU) en Techniques de Relaxation et Sophrologie *17 janvier 2013, délai d'inscription 2 janvier 2013*

partenaire : Université Jean Monnet St. Etienne et l'Institut Européen de Sophrologie du Travail (IEST)

- Certificat en Techniques de Relaxation et Sophrologie *21 février 2013, délai d'inscription 1^{er} février 2013*

partenaire : Institut Européen de Sophrologie du Travail (IEST)

- Master Administration des Entreprises *1^{er} février 2013*

partenaire : Institut Supérieur d'Administration et de Management (ISAM-IAE) Nancy de l'Université de Lorraine

- Certificat en Contrôle interne *20 février 2013*

partenaire : ICHEC-Entreprises

- Master Gestion des Ressources humaines et Relations du travail *février 2013, délai d'inscription 20 décembre 2013*

partenaire : CIFFOP de l'Université Panthéon-Assas, Paris II

- Formation en droit appliqué pour les salariés des services juridiques *février 2013*

partenaire : Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL)

- CISCO-Vo-IP « Voice over IP » *mars 2013*

- Licence Sciences humaines et sociales (SHS) parcours Psychologie du travail et clinique du travail *mars 2013, délai d'inscription janvier 2013*

partenaire : Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

- BEST - Bien-être et santé au travail *15 mars 2013*

partenaire : Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Ministère de la Santé, division de la Santé au travail et de l'AEPS

SÉMINAIRES

Économie, Finances et Comptabilité

S1092	Domiciliation: réglementation, organisation comptable et administrative des sociétés	9 janvier 2013
S1146	Introduction to investment funds	14th and 15th January 2013
S1079	Introduction à la fiscalité luxembourgeoise des personnes physiques	15 et 22 janvier 2013
S1093	Introduction à la fiscalité luxembourgeoise des personnes morales	29 janvier et 5 février 2013
S1054	Les conventions préventives de la double imposition	6 février 2013
S1109	Structuration de patrimoines et d'entreprises : risques techniques/d'incrimination	19 février 2013
S1064	Introduction à la fiscalité internationale et à la structuration de patrimoines et d'entreprises	26 février et 5 mars 2013
S1168	Project finance - fundamental modeling techniques	4th and 5th March 2013
S1101	Régimes matrimoniaux, donations et successions	12 et 19 mars 2013
S1158	Analyse financière, une vision synthétique à partir de cas pratiques	13 et 20 mars 2013

**POUR LA LISTE
COMPLÈTE DES
SÉMINAIRES
[CLIQUEZ ICI](#)**